



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

OBJET : 02-1 - MUSÉES - DIFFUSION DIRECTE ET EN LIGNE DE BILLETS COMBINES PAR L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES - MODALITÉS - CONVENTION AVEC L'EPIC - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

395649

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,
Le 27 DEC. 2019
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

30 DEC. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales
Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VILLEMÏN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIÓ-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Direction des Musées de la Ville d'Antibes a créé un « *billet combiné* » permettant au public d'accéder à tous les musées municipaux et au site historique du Fort Carré, sur une période de 7 jours consécutifs, à compter de la date d'émission, aux jours et heures accessibles.

Par la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2008, le tarif du *billet combiné* a été modifié pour prendre en compte la réouverture du musée Picasso après travaux, et porté à 10 €.

Afin d'optimiser la promotion et la commercialisation de ces billets, l'Office de Tourisme et des Congrès et la commune d'Antibes ont souhaité établir un partenariat permettant la vente de ce billet combiné, aux guichets d'accueil de l'Office de Tourisme et des Congrès et sur son site internet : www.antibesjuanlespins.com, par la délibération du 6 mars 2009.

Ce partenariat a pu être renouvelé par les délibérations du 4 octobre 2012, du 10 avril 2015, du 30 mars 2017 et du 22 février 2018.

Pour laisser une plus grande liberté d'utilisation aux clients, la Commune autorise l'Office de Tourisme et des Congrès à émettre et à commercialiser des *bons d'échange*, désignés sous le terme « voucher » à un prix n'excédant pas le prix public, qui seront ensuite changés dans les musées contre des *billets combinés*.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour la Commune, la promotion de son patrimoine muséal, il est proposé d'accorder à l'Office de Tourisme et des Congrès un tarif préférentiel de 7 €, par *bon d'échange* converti en *billet combiné*.

La convention entre la Commune et l'Office de Tourisme est arrivée à échéance et il est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès, permettant l'émission et la commercialisation de voucher, changeables dans les musées contre des billets combinés, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-1 - MUSÉES - DIFFUSION DIRECTE ET EN LIGNE DE BILLETS COMBINÉS PAR L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS - MODALITÉS - CONVENTION AVEC L'EPIC - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1734220 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-lmc1734220-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.9. Culture